

## CNPC AG 29 avril 2021

### Mandats Commissions cycle 2021

*Ce document constitue la feuille de route assignée aux groupes de travail formant les commissions et sous-commissions, et qui assurent la production du CNPC. Le rythme des travaux et le calendrier des visioconférences est à l'initiative des présidents de commissions. Les restitutions sont attendues pour la prochaine AG (début 2022)..*

#### - 1° Commission (Alain RISSETTO):

- 1° sous-commission (Guillaume COELHO) "secours et soutien aux populations" : les études porteront essentiellement sur le RETEX de la crise Covid, d'une part en raison de l'implication signalée des AASC dans cet événement hors normes, d'autre part en raison de ses développements en interministériel (« missions hors cadre habituel »). Au-delà de ce bilan d'activités, la sous-commission pourrait élargir cet objectif en explorant le champ des possibles révélé par la gestion de la crise de la Covid afin de revendiquer l'existence d'une chaîne de solidarité dans le déclenchement des opérations de secours pilotées par DOS/COS/DSM.
- 2° sous-commission (Jean Christophe ROUSSEL) "formation et secourisme": l'ordre du jour consistera essentiellement à assurer le suivi de la lettre DGSC GC du 17 décembre adressée au CNPC, qui nous invite formellement à participer aux travaux de refonte des textes (surtout ceux de 1992 relatifs à l'agrément Formation). L'objectif serait d'une part de rétablir la primauté de l'agrément national de formation obtenu par les AASC sur celui du niveau préfectoral, et d'autre part d'inviter la DGSC GC (et l'IGA) à mettre en cohérence les agréments nationaux de Formation et de Sécurité civile de manière à rétablir et à consolider le modèle économique sur lequel vivent les AASC;
- 3° sous-commission (Philippe TESTA) "doctrine": cette sous-commission poursuivra 2 objectifs. Il s'agirait, d'une part, de consolider (en particulier auprès du ministère de la Santé) la position obtenue par les AASC dans le dispositif général de lutte contre la pandémie en transformant les mesures dérogatoires accordées en 2020-2021 pour faire face à la crise de la Covid, et de la transformer en un ensemble doctrinal de mesures pérennes et structurelles (en liaison avec la 1° sous-commission). Dans la mesure du possible, il est demandé à la sous-commission d'inclure dans cette réflexion les pratiques antérieures (mal règlementées) de collaboration des AASC avec les instances de Santé (VPSP en garde SAMU, secouristes en renfort centres 15, coopération terrain CUMP / CAI etc...). Il s'agira d'autre part d'assurer le suivi du projet de loi MATRAS visant à consolider notre modèle de sécurité civile en agissant dans le sens d'une valorisation du bénévolat de SC et d'une meilleure reconnaissance des AASC.

Pour le travail en visioconférence, et en liaison avec le président de la 1° commission, l'animateur de la sous-commission enverra un mail aux participants ( cf tableau en PJ) en leur précisant la date/heure du RDV et en leur demandant de rejoindre la réunion en cliquant sur [CNPC 1 Commission 2021 | Jitsi Meet](#)

## -2° Commission (Yves LOUVILLE) :

• **Premier dossier** : les atteintes psychologiques chez les victimes et les sauveteurs en situation d'urgence. Ce dossier pourra être abordé en 3 volets :

- Formation : La révision de la formation aux problèmes psychologiques dans le programme du PSE est le principal travail de la commission. Les conclusions doivent faire l'objet du recyclage 2021 (nota : les activités professionnelles de la majorité des membres de la sous-commission et le travail en distanciel empêchent d'envisager d'autres sujets pour l'instant).

- Organisation : le rôle et la place des AASC dans la chaîne des secours (en particulier les CAI) met en lumière l'insuffisance de directives officielles quant à leurs rapports de terrain avec les CUMP (à notre connaissance, seule la Zone IDF a édicté une règle pour coordonner les deux composantes dans la chaîne des secours, et selon deux procédures qui renvoient à deux, voire trois ministères différents !). Ce volet pourrait être l'occasion d'un échange entre la 2° sous-commission et le coordonnateur national des CUMP sur ce sujet (en liaison avec la sous-commission Doctrine de la 1° Commission).

- Suivi psychologique : en 2017, sont apparues les CLAV, qui ont aujourd'hui une existence officielle, déclinée jusqu'à l'échelon départemental (préfectures). Ce dispositif est sous tutelle du ministère de la Justice (ce qui rajoute à l'inter ministérialité de ce dossier). L'association France-Victimes, présente au CNPC (1° Commission), pourrait intervenir également dans cette sous-commission pour évoquer la question du soutien psy en post crise, si possible en rapport avec les missions de sécurité civile que remplissent les AASC dans le cadre normalisé des Cellules d'aide aux proches et familles de victimes (les CAF).

• **Deuxième dossier** : reprise des travaux précédents relatifs aux problèmes des traumatismes du rachis + les indications de la ventilation assistée.

Pour le travail en visioconférence, l'animateur enverra un mail aux participants ( cf tableau en PJ) en leur précisant la date/heure du RDV et en leur demandant de rejoindre la réunion en cliquant [CNPC 2 Commission 2021 | Jitsi Meet](#)

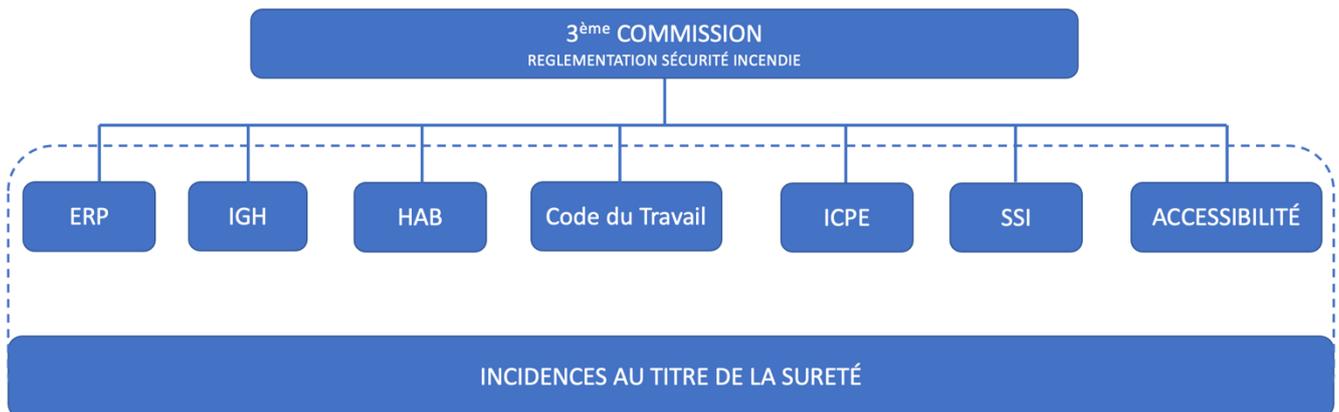
## -3° Commission (Jean Luc MANTEAU):

Rappels des finalités de la 3ème commission :

- Assurer l'unification et la transversalité des textes réglementaires,
- Clarification des textes portant à interprétation,
- Être force de proposition auprès des instances gouvernementales,

- Rapprocher les compétences et les expériences des différents acteurs pour les finaliser dans un document

La 3<sup>ème</sup> commission a pour ambition d'intervenir en transversalité sur tous les sujets traitant de la réglementation relative à la lutte contre les incendies selon la représentation schématique des modules ci-dessous : (exemple non exhaustif) .



En 2020 : le module ICPE a abouti sur les projets suivants :

- Travaux sur l'évolution de la réglementation des entrepôts et notamment l'implantation des entrepôts XXL,
- Réflexion sur la défense incendie des zones industrielles non adaptée à recevoir des entrepôts XXL,
- Analyse et pertinence du classement actuel des rubriques de la nomenclature du code de l'environnement.

Pour 2021 : La commission s'attachera à la prise en compte et à l'analyse des sujets portés à sa connaissance par ses membres, à savoir :

1°) – réflexions et propositions sur la nécessité de modifier le code de l'environnement afin de rendre obligatoire la consultation des services de secours et d'incendie lors de l'instruction des dossiers ;

2°) – réflexions et propositions relatives à la vérification quinquennale des ascenseurs, laquelle, depuis la loi de Robien, souffre d'un manque de discernement entre le contrôle technique en exploitation et le contrôle technique ERP. Le but de cette étude est de faire la synthèse des vérifications quinquennales, quels que soient le type de bâtiment, avec pour objectif une fusion intelligente des procédures de vérifications quinquennales en un seul document.

Pour le travail en visioconférence, et en liaison avec le président de la 3<sup>°</sup> commission, l'animateur enverra un mail aux participants en leur précisant la date/heure du RDV et en leur demandant de rejoindre la réunion en cliquant sur [CNPC 3 Commission 2021 | Jitsi Meet](#)

- 5° Commission : Paul FRANCHETERRE

- 1° sous-commission (Jean Christophe ROUSSEL) « Formation et information des populations / pour un parcours citoyen de sécurité civile » : L'objectif de de la sous-commission sera de recenser l'existant et de faire des propositions consistant éventuellement à revisiter le projet d'un PSC2 ;
- 2° sous-commission (Thierry GUILMIN) « Dispositifs jeunesse » : A partir du cadre initial du Service National Universel (SNU), l'étude consistera en une revue des dispositifs existants éligibles à la deuxième étape du parcours SNU (les MIG), correspondant à la tranche d'âge des 14-16 ans (cadets de la sécurité civile, cadets de la défense, JSP, voire préparations militaires...). La sous-commission s'attachera à vérifier la cohérence des approches « protection civile » des différents programmes correspondant à ces formations, et de faire éventuellement des propositions dans le sens d'une mise en synergie de ces dispositifs. L'objectif resterait dans tous les cas de préparer et de faciliter l'engagement citoyen prévu dans la troisième étape du parcours SNU (soit dans la réserve, soit dans le volontariat, soit dans le bénévolat).
- 3° sous-commission (Gérard LELAY) « Aide aux personnes âgées dépendantes » : La sous-commission s'attachera à étudier les résultats du plan d'urgence gériatrique mis en place fin décembre 2020 par la DGS GC et le Ministère de la Santé et des solidarités (Pr Jeandel) pour faire face à la crise de la Covid. L'objectif serait d'évaluer la contribution des AASC engagées dans ce plan d'action, que ce soit dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées ou le soutien aux EHPAD (en liaison 1° commission);
- 4° sous-commission (Jean Luc BUCCINO) DU « Coordinateur de Sécurité Civile » : L'objectif assigné à la sous-commission est d'assurer le transfert du DU « coordinateur de sécurité civile » mis en place aux cours des trois dernières années entre l'EISTI et le CNPC, vers l'Université Catholique de l'Ouest (UCO), intéressée par le projet. Le travail consisterait dans un premier temps à reprendre ou à améliorer l'ingénierie de formation, et à finaliser l'étude de faisabilité avec l'UCO. Dans un deuxième temps, la sous-commission devrait étudier et rédiger une proposition de lettre que le CNPC adresserait à la DGSC GC pour que celle-ci mène une action en interministériel en vue de rendre éligible le DU « coordinateur de SC » au CPF ;
- 5° sous-commission (Michel GUILLOUX) « Résilience des populations et plans communaux de sauvegarde » : La sous-commission s'attachera à identifier les conditions d'un rapprochement entre les AASC et les communes concernées par les plans communaux de sauvegarde (PCS), l'objectif final étant d'établir un catalogue de propositions concrètes qui serait ensuite soumis à ces communes (via l'Association des maires de France).

Pour le travail en visioconférence, et en liaison avec le président de la 5° commission, l'animateur de la sous-commission enverra un mail aux participants (cf tableau en PJ) en leur précisant la date/heure du RDV et en leur demandant de rejoindre la réunion en cliquant sur [CNPC 5 Commission 2021 | Jitsi Meet](#)

Joël PRIEUR Secrétaire Général du CNPC